

(N^o 160.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 14 MARS 1836.

Amendemens présentés au budget de l'intérieur.

Je propose le libellé suivant à l'art. 1^{er} du chap. XI :

« Encouragemens à l'industrie et au commerce fr. 220,000
 . » Ces fonds ne peuvent être affectés à aucun établissement industriel ; néan-
 » moins des subsides pourront être accordés pour des inventions , perfection-
 » nemens ou introductions, de mécaniques ou procédés nouveaux et utiles. »

F.-A. MANILIUS.

J'ai l'honneur de proposer l'amendement suivant au chap. IX des travaux publics, à placer à la suite de l'art. 2 :

« Travaux à la Meuse, conformément aux lois et arrêtés sur la ma-
 tière fr. 40,000 »

M. DE RENESSE.